



Catégorie I - II et III

Normes

EN 420+A1:2010

CTN concernés

A - B - C - D - E - F - G - H - I

Secteurs

Tous secteurs concernés par les gants de protection

Exigences fondamentales de la norme EN 420+A1:2010



Picto	Norme	Description	Niveau de protection
-	EN 420+A1:2010	Exigences générales et méthodes d'essai des gants de protection	Solidité, confort, innocuité des matériaux, propriétés électrostatiques, résistance à la pénétration de l'eau...

- La norme EN 420+A1:2010 établit les exigences minimales de sécurité pour les gants de protection. Elle définit les exigences générales et les procédures d'essai concernant l'ergonomie et la construction du gant, la résistance des matériaux constitutifs à la pénétration de l'eau, l'innocuité, le confort et l'efficacité, le marquage et l'information fournie par le fabricant applicables à tous les gants de protection.
- Cette norme ne concerne pas les propriétés de protection des gants et ne peut donc pas être utilisée seule mais en association avec la ou les norme(s) européenne(s) spécifique(s) appropriée(s).



La protection des mains : trop souvent négligée...

Les mains sont le premier outil du salarié, elles sont soumises à une multitude de risques au travail : chocs, écrasement, coupures, piqûres, brûlures, engelures, contact avec des micro-organismes ou des produits chimiques, décharges électriques... Le port de gants de protection permet de réduire ces risques, à condition de choisir un modèle approprié, conforme et adapté à la nature des risques. En 2014, 122 781 accidents du travail ont concerné la main et les doigts et ont causé près de 7 600 incapacités permanentes.

Le gant idéal : un compromis entre sécurité, efficacité et confort

● L'employeur est tenu de fournir aux salariés les EPI, conformes aux normes et marqués CE, appropriés aux risques et doit les entretenir. Le défaut d'EPI, ou leur non conformité, peut constituer un manquement à l'obligation de sécurité de résultat qui incombe à l'employeur. Le salarié doit obligatoirement porter les EPI fournis. *(Voir la fiche pratique : les EPI)*

● Les mains doivent être protégées dès lors qu'elles sont exposées à un risque chimique, biologique, mécanique, thermique, etc. Selon le risque et le niveau de protection nécessaire, de nombreux types et modèles de gants, à usage unique ou réutilisables, sont proposés. Les méthodes de fabrication (cousus, tricotés, tissés, enduits, moulés...) et les matériaux utilisés (textiles, fibres, matériaux polymères, latex, cuir...) déterminent les propriétés et le niveau de protection des gants.

● Aucun gant n'apporte une protection universelle. Le choix des gants doit donc tenir compte de tous les risques auxquels sont exposés les salariés concernés. Dans le cas d'une multi-exposition, le salarié doit disposer soit de gants spécifiques à l'ensemble de ces risques, soit d'autant de paires de gants que nécessaire.



Les étapes à suivre pour choisir les gants adaptés et conformes aux normes



● Pour être portés, les gants doivent avoir été testés, en milieu de travail, avec la participation des salariés, être adaptés aux risques encourus, confortables et disponibles et en nombre suffisant.

Les catégories de risque : contrôle de la conformité

Cat.	Risque	Gants concernés	Certification	Marquage	Documentation
I	Faible	Gants de conception simple, destinés au confort et à l'hygiène (gants ménagers, gants alimentaires, etc.)	Auto-certification + fiche technique qui certifie la conformité du produit	CE	Dossier technique de fabrication + notice d'utilisation
Les EPI de catégorie I sont contrôlés avant utilisation et annuellement (Recommandé)					
II	Intermédiaire	Ces gants protègent des risques de coupures, abrasion, brûlures, produits chimiques, agents infectieux (gants de manutention, gants BTP...)	Examen CE de type par un organisme notifié (tests de conformité aux normes européennes)	CE + année de fabrication	Dossier technique de fabrication + notice d'utilisation + notice d'information
Les EPI de catégorie II sont contrôlés avant utilisation et annuellement (Vivement recommandé)					
III	Irréversible ou mortel	Gants destinés à la protection contre les risques mortels tels que les brûlures par flamme ou par projection de matière en fusion, les coupures profondes, la haute tension électrique, les brûlures et l'intoxication par produits chimiques...	Examen CE de type par un organisme notifié (tests de conformité aux normes européennes) + contrôle de la qualité de fabrication	CE + année de fabrication + n° de l'organisme notifié	Dossier technique de fabrication + notice d'utilisation + notice d'information
Les EPI de catégorie III sont contrôlés avant utilisation et annuellement (Obligatoire - Arrêté du 19/03/1993)					



**Les normes des gants de protection
(Obligatoirement en combinaison avec la norme EN 420)**

Picto	Norme(s)	Exigences de la norme
-	EN 420+A1:2010	Exigences générales pour tous les gants de protection
	EN 388:2004	Protection contre les agressions mécaniques par abrasion, coupure par tranchage, déchirure, perforation
	EN 1082-1:1997 EN 1082-2:2000 EN 1082-3:2000	Protection contre les coupures par impact et coups de couteaux à main (gants en cote de mailles et autres matériaux)
  	EN 374-1:2004 EN 374-2:2015 EN 16523:2015 EN 374-4:2003	Protection contre la pénétration et la perméation des produits chimiques et des micro-organismes
	EN 407:2004	Protection contre la chaleur et/ou le feu et/ou les projections de métal en fusion
	EN 511:2006	Protection contre le froid de convection et froid de contact jusqu'à - 50°C, imperméabilité à l'eau
	EN 60903:2004	Travaux sous tension - Gants en matériau isolant
-	EN 16350:2014	Gants aux propriétés électrostatiques (résistance de contact)
-	EN 455-1:2002 EN 455-2:2011 EN 455-3:2006 EN 455-4:2009	Gants à usage médical
-	EN 12477/A1:2005	Gants pour soudeurs
-	EN 14328:2005	Gants contre les coupures par couteaux électriques
	EN 381-7:2000	Gants de protection contre les scies à chaîne
 	EN 421:2010	Protection contre les rayonnements ionisants et la contamination radioactive
	EN ISO 10819:2013	Gants de protection à atténuation des vibrations

Dextérité et adhésivité : deux paramètres à ne pas négliger

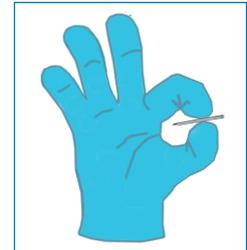
● Les gants ne doivent pas constituer un risque supplémentaire. Une "surprotection" (gants plus épais que nécessaire, par exemple) peut réduire les performances en matière de dextérité, de sensibilité tactile et/ou d'adhérence.

● **La dextérité** détermine la précision avec laquelle l'utilisateur peut manipuler des objets de petite taille. Elle dépend de l'épaisseur des gants et de la souplesse du matériau qui les compose. Certaines tâches exigent beaucoup de précision, les gants conçus pour épouser fidèlement la forme de la main (seconde peau) le permettent.

● **L'adhésivité** est variable en fonction des matériaux qui composent le gant. Les gants avec enduction de polyuréthane ou de nitrile offrent une adhésivité plus importante pour les travaux de manutention, ou les activités exigeant la manipulation de pièces métalliques huilées, etc. (*Voir la fiche pratique : les matériaux des gants de protection*)

Niveau de performance	Plus petit diamètre*
1	11 mm
2	9,5 mm
3	8 mm
4	6,5 mm
5	5 mm

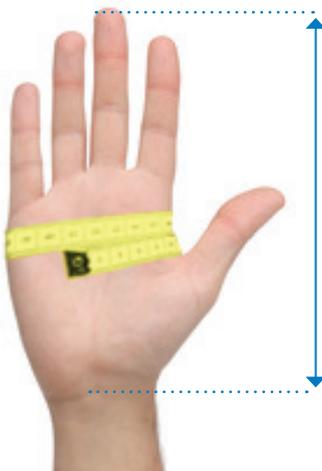
* d'une épingle pouvant être saisie avec le gant 3 fois en 30 secondes



Bien choisir la taille des gants de protection

● La taille de gants doit être précisément relevée auprès de chaque salarié et inscrite sur sa fiche individuelle. (*voir la fiche pratique : la fiche de contrôle EPI*)

● Il est primordial que les gants soient bien adaptés à la taille de la main du salarié. Des gants à la bonne taille sont un gage de confort. Des gants trop grands diminuent la dextérité, des gants trop serrés sont inconfortables et peuvent bloquer la circulation sanguine.



Tour de main	Taille du gant
15	5,5
16	6
17,5	6,5
19	7
20	7,5
21,5	8
23	8,5
24	9
25,5	9,5
27	10

Pour des mesures plus précises, mesurer la longueur de la main

Le port des gants est obligatoire

- Le chef d'entreprise est tenu de mettre des gants de protection à disposition des salariés quand ils sont nécessaires à l'exécution de leurs tâches.
- Le salarié ne peut être dispensé de porter les gants à son poste de travail.
- Le médecin du travail peut émettre des recommandations dans le cas d'allergie à un composant des gants (allergie au latex par exemple) ou préconiser des gants adaptés à des cas particuliers...



Protégez vos mains !

- Pour augmenter leur durée de vie, il est nécessaire de traiter les gants avec soin. Des gants mal entretenus, abîmés, usés perdent leurs propriétés de protection.
- Ils doivent être stockés loin d'une source de chaleur ou de flamme, à l'abri de l'humidité et de la lumière et contrôlés avant chaque utilisation.
- Vos gants protègent vos mains, portez-les !

